

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 4 MARS 2024

Le 04 mars 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 février 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 20

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : ALLARD Mickaël (pouvoir à CHERBONNIER Noël), DAVY Jean-Luc (pouvoir à ATANI Béatrice), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECOURT Sylvie), DUPUIS Virginie, (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), HUMEAU Emmanuelle (pouvoir à LANGLAIS Hélène),

Absents excusés: GUITTON Sébastien, de RICHEMONT Xavier, SIMON Emmanuel

Absent : de MIEULLE Roger

Secrétaire de Séance : FRESNEAU Eric.

DCM N° 2024- 016 : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2023 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Béatrice ATANI, adjointe au Maire.

Madame ATANI présente les résultats de l'exercice 2023 se rapportant au BUDGET GENERAL de la commune de MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY :

FONCTIONNEMENT:

- résultat de clôture de l'exercice: Excédent de 666.684,22 €.

INVESTISSEMENT:

- résultat de clôture de l'exercice : Excédent de 184.523,68 €.

Conformément à l'instruction budgétaire M57 Madame ATANI Béatrice propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de 2023 soit 290.000,00 € au compte excédent antérieur reporté (art 002) et le solde de 376.684,22 € au compte réserve (art 1068) de la section d'investissement dès le budget primitif 2024.

L'excédent d'investissement d'un montant de 184.523,68 € sera automatiquement repris au compte excédent antérieur reporté de la section d'investissement du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de clôture selon les conditions ci-dessus définies.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ.

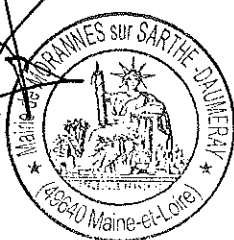
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240304-DCM2024-016-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024